



GROUPE **EVALIS**
Expertise immobilière



Une équipe d'experts

POUR DÉTERMINER LA JUSTE VALEUR DE VOTRE BIEN

« Le rapport d'expertise vous apporte la connaissance de la valeur vénale ou locative de votre bien immobilier. Missionnés depuis plusieurs années sur l'ensemble du territoire national, nous avons associé nos compétences pour être au plus près de nos clients. »



Vos experts EVALIS



Anne-Claude ARNAUD

Expert en immobilier agréé R.E.V. par TEGoVA, titulaire d'un D.E.S.S. Finances et d'un Master 2 en Droit privé spécialité Droit et Gestion du Patrimoine.

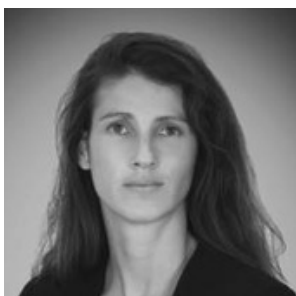
Formée à l'immobilier d'entreprise et à l'urbanisme auprès de l'ICH (Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la Construction et à l'Habitat).



Bruno GARCIA

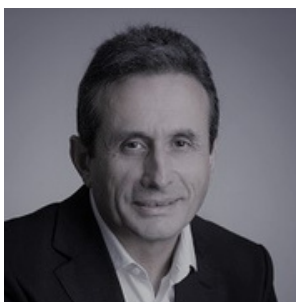
Expert en immobilier agréé R.E.V. et T.R.V. par TEGoVA

Expert de justice, titulaire d'une Maîtrise en Droit privé spécialité Droit et Gestion du Patrimoine et de la Banque, d'une Licence Activités juridiques spécialité Gestion Immobilière, d'un diplôme d'étude universitaire scientifique et technique professions immobilières et a été formé à l'estimation des Im meubles auprès de l'IC H (Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la Construction et à l'Habitat).



Roxane QUEFFELEC-MATHIEU

Expert en immobilier agréé REV, Roxane QUEFFELEC est titulaire d'un Master de Droit privé spécialité Droit et Gestion du Patrimoine. Elle a une expérience dans la gestion patrimoniale de locaux d'habitation. Elle a été formée à l'estimation des immeubles auprès de l'I.C.H (Institut d'Etudes Economiques et Juridiques appliquées à la construction et à l'habitat).



Laurent PITRA

Expert en immobilier agréé R.E.V. par TEGoVA.

Expert de justice, titulaire d'un Master 2 Droit privé spécialité Droit et Gestion du Patrimoine, d'une Licence Activités juridiques spécialité Gestion Immobilière, d'un diplôme d'étude universitaire scientifique et technique professions immobilières, formé à l'estimation des Immeubles auprès de l'ICH (Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la Construction et à l'Habitat).

La qualité de nos services et l'expérience cumulée des nombreux dossiers que nous traitons nous permettent de vous proposer une évaluation professionnelle dans le cadre convivial d'une entreprise à taille humaine que nous tenons par-dessus tout à conserver.

DES MISSIONS D'EXPERTISE EN TOUTE INDÉPENDANCE, INTÉGRITÉ ET OBJECTIVITÉ. EN CAS DE RISQUE POTENTIEL DE CONFLIT D'INTÉRÊT, NOUS POURRONS ÊTRE CONDUITS À REFUSER NOS OPÉRATIONS D'EXPERTISE. DANS TOUS LES CAS DE CONFLIT POTENTIEL D'INTÉRÊT, NOTRE DÉCISION D'ACCEPTER OU PAS LA MISSION D'EXPERTISE, EST TOUJOURS PRISE APRÈS VOUS AVOIR PRÉALABLEMENT INFORMÉ DE LA SITUATION. DÈS LORS QUE NOUS AVONS ACCEPTÉ UNE MISSION NOUS NOUS ENGAGEONS À L'EXÉCUTER ENTIÈREMENT.



NOTRE MÉTIER : L'EXPERTISE IMMOBILIÈRE

« Spécialiste dans l'art d'évaluer les divers droits dont les biens immobiliers sont les supports »

Nous réalisons une étude détaillée pour élaborer un rapport d'expertise qui respecte les recommandations édictées par la Charte de l'expertise en évaluation immobilière.

La Charte de l'expertise en évaluation immobilière

L'évaluation immobilière est complexe, elle est soumise à une évolution permanente, notamment des règles de droit et des normes. La **Charte de l'expertise en évaluation Immobilière** permet d'harmoniser les méthodologies d'évaluation tout en édictant une éthique professionnelle.

Le contrat d'expertise

Nous établissons ensemble un **contrat d'expertise** qui définit **la nature, l'étendue, les conditions d'exécution et les modalités financières** de la mission que vous nous confiez.

Puis, nous procédons à la visite des biens concernés sur site et à la collecte d'informations nécessaires à la rédaction du rapport.

Le rapport d'expertise en évaluation immobilière

Une analyse détaillée de la **situation géographique, juridique et urbanistique** du bien, **sa description, sa situation locative**. Nous réalisons une étude de marché et analysons les termes de comparaison pertinents. Nous procédons ensuite aux calculs d'évaluation pour rédiger des conclusions et des annexes. **Ce rapport d'expertise en évaluation immobilière est un document complet qui nous permet d'expliquer, de démontrer et de justifier les valeurs retenues.**

DANS QUEL CAS FAIRE APPEL À UN EXPERT GROUPE EVALIS ?

POUR NOS CLIENTS BANQUIERS :

Dans le cadre de l'octroi de prêts hypothécaires et d'actualisations de valeurs de biens immobiliers ayant déjà fait l'objet de prêts.

DANS LE CADRE D'UNE GESTION DU PATRIMOINE :

Achat, vente, échange d'immeuble, partage successoral, donation-partage, sortie de communauté d'indivision, attribution préférentielle prévue par la loi.

POUR L'ÉTABLISSEMENT DES DÉCLARATIONS FISCALES :

Déclaration de succession, déclaration pour l'impôt de sur la fortune immobilière (IFI), donation, partage.

EN CAS D'EXPROPRIATION :

Fixation du loyer de renouvellement, fixation de l'indemnité d'éviction, défense du particulier ou de l'entreprise face à l'administration.

DANS LA VIE SOCIALE DE L'ENTREPRISE :

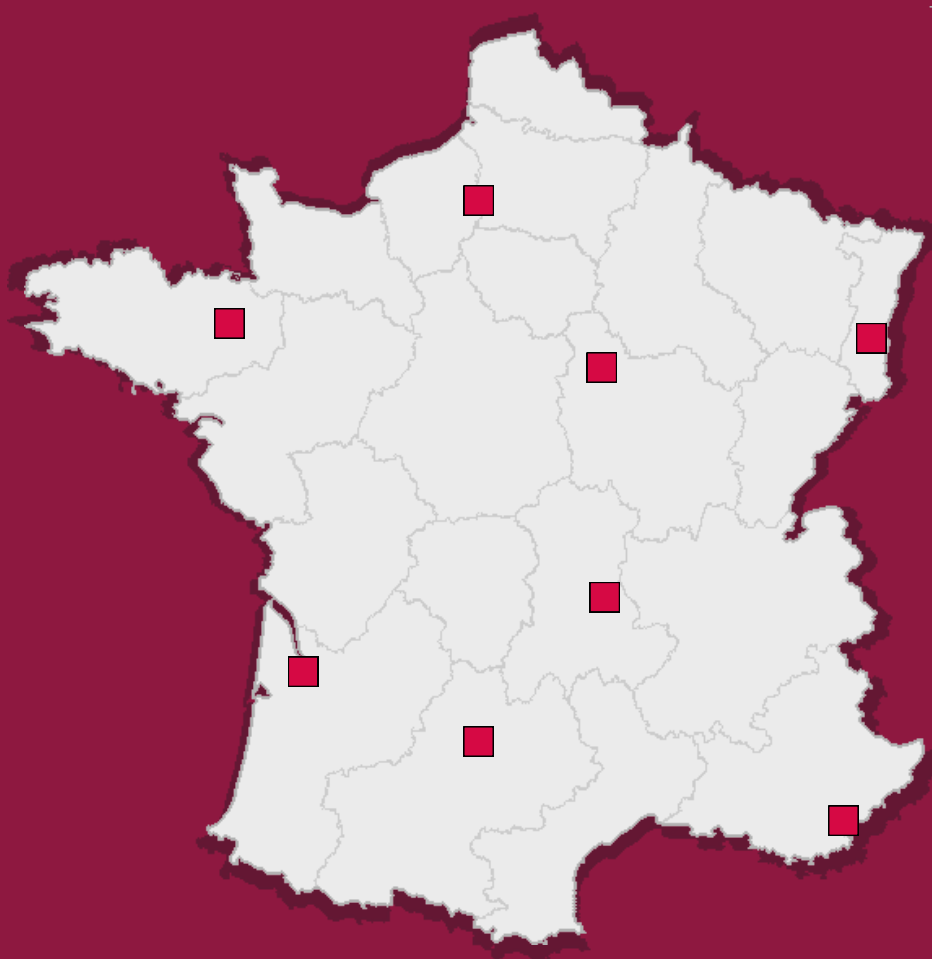
Loyer commercial, transmission d'entreprise, cession d'immeubles ou de fonds de commerce, séparation des actifs immobiliers, dissolution d'une société, crédit bail immobilier. Estimation de Locaux commerciaux, Bureaux, Entrepôts, Locaux d'activités, Hôtels, Cliniques, EPHAD, Terres agricoles, Domaines, Vignobles.



GROUPE EVALIS
Expertise immobilière

SECTEURS D'INTERVENTION DE GROUPE EVALIS

Retrouvez les experts immobiliers Groupe Evalis sur tout le territoire national.



NUMERO D'APPEL NATIONAL

04 92 94 47 47

contact@groupe-evalis.com

www.groupe-evalis.com

